

## Pass sanitaire

Écrit par Admin

Mercredi, 21 Juillet 2021 12:38 - Mis à jour Mercredi, 21 Juillet 2021 12:39

---



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 21

### COVID-19 | Entrée en vigueur de l'extension du « pass sanitaire »

En Haute-Saône, le taux d'incidence en population générale se situe actuellement à un niveau maîtrisé avec 18 nouveaux cas pour 100 000 habitants. À ce jour, dans le département, 266 personnes sont décédées des suites du Covid en milieu hospitalier.

Les semaines à venir doivent être celles de la mobilisation pour maintenir cette situation et bloquer l'expansion du virus de la Covid. En effet, le variant Delta – trois fois plus contagieux que la précédente souche – touche aujourd'hui toute la France, et est particulièrement présent dans notre département. De nouvelles mesures concernant le port du masque, la vaccination et le « pass sanitaire » vont entrer en vigueur dès ce 21 juillet 2021.

Au 13 juillet, la Haute-Saône compte 56 % de personnes primo-vaccinées, avec 131 000 Haut-Saônoises et Haut-Saônois ayant reçu une première dose.

L'extension du « pass sanitaire » se met en œuvre en 2 étapes :

- **Dès aujourd'hui** pour accéder à tous les événements culturels, sportifs, ludiques, festifs et les foires et salons professionnels organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de personnes (spectacles, parcs d'attraction, concerts et festivals...);
- **À partir du début du mois d'août, après le vote d'un texte de loi, dans :**
  - ◆ Les cafés, les restaurants, les centres commerciaux ;
  - ◆ Les hôpitaux, les maisons de retraites, les établissements médico-sociaux ;
  - ◆ Les avions, trains et cars pour les longs trajets.

**Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée au 30 août pour :**

- Les jeunes de 12 à 17 ans ;
- Les salariés des lieux et établissements recevant du public. Leur 1<sup>ère</sup> injection sera toutefois être réalisée au plus tard le 1<sup>er</sup> août.

## Pass sanitaire

Écrit par Admin

Mercredi, 21 Juillet 2021 12:38 - Mis à jour Mercredi, 21 Juillet 2021 12:39

---

---